

CUBA

Date des élections: 28 décembre 1981

But de la consultation

Renouvellement de tous les membres du Parlement à l'échéance normale de leur mandat de cinq ans en vertu des dispositions de la Constitution socialiste de 1976.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral de Cuba, l'Assemblée nationale du pouvoir populaire, comprend 499 députés élus par les assemblées municipales du pouvoir populaire.

Système électoral

Tous les citoyens cubains âgés de 16 ans révolus, à l'exception des malades mentaux et des criminels condamnés, sont habilités à élire les membres des institutions représentatives du pays. Tous les citoyens âgés de 18 ans révolus et jouissant pleinement de leurs droits politiques peuvent être élus députés à l'Assemblée nationale. Le vote n'est pas obligatoire.

Les délégués aux 169 assemblées municipales du pouvoir populaire sont élus au suffrage universel et secret dans les 10736 circonscriptions du pays. Dans chaque circonscription, le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages est déclaré élu. Après constitution des assemblées municipales, les députés à l'Assemblée nationale sont élus au scrutin secret par les délégués municipaux. Les candidats à ces élections sont choisis et présentés par une commission composée de représentants des organes municipaux du Parti communiste cubain, de la Ligue de jeunesse communiste et des organisations de masse. Cependant, les candidats peuvent ne pas être membres du Parti communiste cubain et ne sont pas non plus tenus de verser une caution monétaire. Tous les frais électoraux sont pris en charge par l'État. Le nombre de députés par municipalité varie selon le chiffre de la population de celle-ci ; il y a un député pour 20000 habitants ou pour toute tranche de plus de 10000 habitants: ainsi chaque municipalité est représentée par un député au moins.

Une fois élus, les membres de l'Assemblée nationale continuent d'exercer leur profession; aux termes de la Constitution, le statut de parlementaire ne confère aucun privilège personnel ni avantage économique quels qu'ils soient. Le député est responsable devant ses électeurs qui peuvent le révoquer s'il trahit leur confiance ou commet un acte indigne de sa fonction. En cas de vacance de siège en cours de législature, il est procédé à une élection partielle.

Considérations générales et déroulement de la consultation

L'élection des candidats aux 169 assemblées municipales a eu lieu les 11 et 18 octobre 1981. Au premier tour, le 11 octobre, 6097139 électeurs inscrits au total (97,2% de l'électorat) allèrent aux urnes et élurent 9 763 délégués. Les 10 736 délégués restants furent

élus au second et dernier tour de scrutin, le 18 octobre, par 1 156216 électeurs (93,6% de l'électorat).

Le deuxième mandat de cinq ans de l'Assemblée nationale du pouvoir populaire fut inauguré les 28 et 29 décembre 1981. M. Flavio Bravo Pardo fut élu Président de l'Assemblée et le D^r Fidel Castro réélu (par l'Assemblée) Président du Conseil d'Etat (organe représentatif suprême dont les membres sont élus parmi les députés de l'Assemblée). Le D^r Castro conserve ses postes de Chef d'Etat et de Gouvernement et de premier Secrétaire du Parti communiste cubain.

Données statistiques

1. Répartition des députés par catégories professionnelles

Dirigeants	256
Travailleurs	80
Techniciens	61
Enseignants	28
Fonctionnaires du secteur public (employés et fonctionnaires de divers services)	27
Membres des forces armées	24
Travailleurs du Ministère de l'intérieur	13
Paysans	6
Divers	4
	499

2. Répartition des députés suivant le sexe

Hommes	386
Femmes	113
	~499~

3. Répartition des députés par classes d'âge

18-30 ans	24
31-40 »	152
41-60 »	299
61 ans et plus	24
	499